



Successions et vente de maison entre enfant

Par **maely**, le **18/04/2015** à **22:48**

Bonjour,

Ma mère à 90 ans et toute sa tête, je voudrais lui acheter sa maison, nous sommes trois, ma sœur, moi et mon neveu car mon frère est décédé, nous ne voyons plus notre neveu. je voudrais savoir si ma mère peut faire le prix quel veut, si quelqu'un peut empêcher cette vente.

si un viager serait une meilleur solution.

je voudrais l'acheter mais je laisserais ma mère et ma sœur qui a toujours vécu dans une maison a part dans la cour.

j'ai juste l'intention de me refaire construire une petite maison.

j'espère que c'est claire et que je n'ai pas abuser dans mes questions, si vous ne voulez pas répondre à tous, dites moi au moins la première.

cordialement

Marie G

Par **janus2fr**, le **19/04/2015** à **09:55**

Bonjour,

Vous pouvez tout à fait acheter la maison de votre mère, à condition d'en payer le prix du marché.

Si cette vente était sous évaluée, le fisc et les autres héritiers pourraient alors faire valoir une donation déguisée en vente avec toutes les conséquences (droit de donation à payer et rapport dans la succession).